


L'ENTRETIEN ET LA SÉCURITÉ

→ Ne jouez pas avec le feu 
Le détecteur de fumée
sauve des vies



Votre logement est équipé d'un détecteur de fumée,
conforme à la norme NF EN 14604.

Nous vous rappelons que l'entretien et au besoin le remplacement de l'équipement* en
cours de bail appartient au locataire : vérifiez régulièrement son bon fonctionnement.
Au-delà de 10 ans, l'efficacité n'est plus garantie.

Comment entretenir son détecteur de fumée ?

- 

1 Le bouton « TEST » permet de vérifier que l'alarme fonctionne correctement.
- 

2 Il faut dépoussiérer régulièrement le détecteur, pour éviter qu'il ne s'encrasse.
- 

3 Lorsque les piles sont usagées (leur durée de vie dépend du type de pile), un signal sonore est émis, il faut donc veiller à les changer.